



ORGANISATION DES ETUDES 2023-24

**CONSERVATOIRE
A RAYONNEMENT
INTERCOMMUNAL
SAVIGNY-SUR-ORGE (91)**

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
GRAND-ORLY SEINE BIEVRE**

Pièces à fournir lors du dépôt de l'inscription administrative

- Avis d'imposition 2022 au titre des revenus 2021
- Attestation de paiement de la CAF datant de moins de trois mois à télécharger sur le site www.caf.fr si besoin
- Justificatif de domicile de moins de trois mois exemples :
quittance de loyer, facture EDF, ...
- 1 photo d'identité format JPEG à communiquer en ligne ou par mail
- Photocopie de la carte d'étudiant pour l'année scolaire 2023-24 pour les + 21 ans et - de 26 ans
- Certificat médical de moins de trois mois OBLIGATOIRE pour tout élève inscrit en DANSE

Les frais d'inscription 15€ non remboursables seront inclus à la première facture



Le conservatoire, au service du projet de territoire

Page 1

Organisation pédagogique

Page 3

- **LES CYCLES**

Page 3

- **LES EVALUATIONS**

Page 3

- **RESTITUTIONS PUBLIQUES**

Page 5

- **EVEIL ARTISTIQUE**

Page 6

- **DANSE**

Page 7

- **MUSIQUE**

Page 9

- **INSTANCES DE CONCERTATIONS**

Page 15

- **PERMANENCES : FAMILLES – SUIVI DES ELEVES**

Page 15

Le conservatoire, au service du projet de territoire

Créé le 1er janvier 2016, dans le cadre de la réforme territoriale du Grand Paris, l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre rassemble 24 communes, dont la commune de Savigny-sur-Orge et s'étend sur les 2 départements du Val-de-Marne et l'Essonne.

Dans ce cadre le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal site Claude Debussy de Savigny-sur-Orge, s'engage à répondre et à accompagner les pratiques nouvelles, mutualisables, modulables, adaptables et partagées afin de répondre aux besoins du plus grand nombre. Le conservatoire s'engage donc dans cette optique et organise son fonctionnement en conséquence. Cette organisation se doit, autant que faire se peut, d'intégrer les évolutions de l'environnement social, en adaptant le fonctionnement pédagogique global du conservatoire, cela pour toutes les disciplines proposées.

L'objectif de l'établissement est de créer le liant entre l'enseignement initial, la culture, la création et la diffusion.

Le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de Savigny/Orge est un établissement territorial d'enseignement artistique classé par décret ministériel, en référence à la charte des enseignements artistiques et des Schémas d'Orientation Pédagogique publiés par le ministère de la Culture et de la Communication des années 2001, 2004, 2008, 2023. Il répond ainsi aux missions générales de sensibilisation à l'éducation artistique et culturelle, cela, prioritairement en direction des jeunes publics, tout en offrant une place aux adultes, dans le cadre de parcours adaptés :

- Une offre de formation prioritairement axée sur « la pratique en amateur » pour les disciplines musique et danse
- Dans le cadre du réseau des conservatoires, Il accompagne les élèves, en vue d'une orientation professionnelle, au sein des classes préparatoires (CPES).
- Depuis septembre 2020, une classe de technique du son, propose une formation ouvrant sur un nombre de compétences pouvant être professionnalisante, au sein d'un parcours fonctionnant par cycle. Par exemple, un certificat de compétences de Patcheur/technicien du son validant un premier cycle.

L'organisation des enseignements fait référence aux textes ministériels relatifs aux enseignements artistiques s'appliquant aux établissements territoriaux d'enseignement classés par l'État et s'attache à répondre aux enjeux spécifiques suivants :

- Favoriser les pratiques collectives pour tous les publics
- Globaliser la formation artistique à travers la transversalité des pratiques Artistiques
- Renforcer la place de l'éducation artistique et culturelle sur le territoire
- Favoriser les démarches d'innovations, d'inventions et d'expérimentations
- Renforcer les liens avec les établissements scolaires, associations et partenaires sociaux de la Ville, en permettant également une ouverture au public en situation de Handicap
- Mettre en œuvre la raison d'être du réseau des 12 conservatoires du grand Orly Seine Bièvre
- Favoriser les liens entre amateurs et artistes professionnels, notamment en situation de rencontre avec les artistes, dans le cadre de résidences et de diffusion, et toutes autres institutions en lien avec le domaine artistique et culturel



Dans le cadre de son Projet d'établissement, l'équipe de Direction, le Conseil pédagogique et les instances regroupant des enjeux de réseaux par thèmes, structurent et constituent le parcours et l'orientation des usagers du conservatoire, en fonction de son projet.

L'évolution et le renouvellement permanent des pratiques artistiques, garantissent un **service public** à la hauteur des enjeux.

Organisation pédagogique

Étudier au sein du Conservatoire dans le cadre d'une pratique en amateur, est un engagement mutuel, pour que chacun puisse se révéler dans cette pratique. Le Schéma des enseignements artistiques du ministère de la culture garantit cette approche éducative. Dans ce cadre, l'Établissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre déploie les moyens nécessaires pour un service public partagé, offrant ainsi une Education Artistique et Culturelle de qualité au service de la population du territoire.

LES CYCLES

Écouter, voir, découvrir le spectacle vivant, est un acte indissociable à la pratique artistique dans le cadre d'un parcours de pratique en amateur. Il n'est pas question de proposer des Cycles figés et rigides, mais bien de respecter le curseur de progression de chaque individu, au sein de son parcours. Le contenu de ce projet est sans cesse mouvant, puisqu'il est alimenté par l'évolution, la motivation ainsi que la progression de l'élève qui se révèle peu à peu, tout au long de son parcours.

Musique	Danse
Cycle 1 : 3 à 6 ans	Cycle 1 : 3 à 5 ans
Cycle 2 : 3 à 5 ans	Cycle 2 : 3 à 5 ans
Cycle 3 : 2 à 4 ans	Cycle 3 : 2 à 6 ans

LES EVALUATIONS

TOUTE DEMARCHE PEDAGOGIQUE DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE EVALUATION QUELLE QU'EN SOIT LA FORME.

1. L'Évaluation continue, sous quelle forme ?

Quatre « auditions-libres » sont programmées de façon hebdomadaire, cela permettant à tout élève en classe de danse et de musique, d'être en situation scénique régulière avec 2 à 5 participations de l'élève dans l'année. Ces auditions représentent l'indicateur principal de la motivation de l'élève.

Deux participations à minima de l'élève dans le cadre de sa **pratique individuelle sont obligatoires**. Ce suivi permet d'évaluer de façon douce, la progression personnelle des apprenants, dans un cadre familial et bienveillant.

Cette mise en situation scénique (pour les élèves de tous âges et de tous niveaux y compris pour les adultes), représente un indicateur, quant à la faculté de l'élève, à monter des répertoires tout au long de l'année, à gagner en autonomie, à prendre confiance en soi, à s'auto évaluer, à valoriser son potentiel, à roder des répertoires dans la perspective d'un changement de cycle, cela, dans une notion d'auto-accomplissement.

2. L'Évaluation de fin de cycle, sous quelle forme ?

Les évaluations de fin de cycles (1, 2 et 3 parcours en amateur) donnent lieu à plusieurs présentations d'œuvres tout au long de l'année scolaire (dans le cadre des auditions), finalisé par un entretien avec la direction du conservatoire. Le passage dans le cycle supérieur a pour objet de valoriser prioritairement « les qualités » individuelles de l'élève et dans un second temps, d'apporter des conseils pour améliorer la maîtrise de l'acte artistique, propre à chacun. Les répertoires présentés tout au long de l'année scolaire doivent également comporter des œuvres en musique d'ensemble.

L'implication et l'assiduité de l'élève au sein des pratiques collectives, son implication au sein de projets artistiques, ainsi que sa présence en tant qu'auditeur à la diffusion artistique du conservatoire, voire à toute autre fréquentation de lieux culturels et de divertissements, intègrent les critères privilégiés et incontournables de l'évaluation. Le « parcours artistique » au conservatoire est donc constitué d'une part, de « l'école du spectateur » d'autre part, de son engagement en tant « qu'apprenti danseur/musicien, d'acteur culturel sur le territoire ».

« L'Attestation de fin de 1er cycle », « le Brevet de 2nd Cycle », « le Certificat d'Études Musicales » sont donc conditionnés par la validation d'un parcours conforme aux attentes du schéma national d'orientation pédagogique

Les élèves sont tenus de s'informer des dates des examens / auditions les concernant.

RESTITUTIONS PUBLIQUES

Les restitutions publiques du conservatoire sont conçues dans un but prioritairement pédagogique et artistique. Elles incluent les auditions, les conférences, les concerts, les animations, les répétitions publiques, les rencontres avec les artistes ...

Tout élève inscrit en parcours danse et musique doit obligatoirement se produire aux auditions libres et aux concerts. Ces restitutions publiques faisant partie intégrante de la formation.

Une semaine « concerts de Noël », un « Festival Découverte des musiques et danses du monde », une semaine « Fête de la musique », font partie des rendez-vous ponctuant chaque année scolaire. Dans ce cadre, les cours sont en majorité banalisés pour laisser la place à la découverte d'œuvres dans le cadre du spectacle vivant.

ECOLE DU SPECTATEUR

Toutes pratiques artistiques, qu'elles soient en amateur ou professionnelles, nécessitent de façon incontournable une pratique en tant que **spectateur**. De nombreuses propositions sont en accès libre au conservatoire de Savigny-sur-Orge tout au long de l'année.

L'école du spectateur fait partie intégrante du parcours global de l'élève.

Les **AUDITIONS LIBRES** sont programmées à l'auditorium à partir de novembre, tous les :

mardi de 18h30 à 19h15
mercredi de 18h à 18h45 et 18h45 à 19h30
jeudi de 18h à 18h45

Des grilles d'inscription sont mises à disposition au 1er étage ; l'accompagnement au piano est possible, en s'inscrivant également sur des grilles mises à disposition au 1er étage.



EVEIL ARTISTIQUE

Ce parcours est destiné aux enfants de niveaux Grande Section de maternelle et Cours Préparatoire.

EVEIL GS – EVEIL MUSICAL ET CORPOREL

Une séance hebdomadaire est organisée sous forme de diverses activités d'éveil musical et corporel : écoute – chant – motricité – danse – percussion – approche instrumentale – rythme – espace sensoriel – mémorisation – graphisme. Chaque séance se déroule avec un binôme de professeurs de danse et de musique.

EVEIL CP – PARCOURS DECOUVERTE MUSIQUE ET DANSE

Pour beaucoup d'enfants le choix d'un instrument n'est pas une démarche aisée, (même si elle semble spontanée), car ils n'ont pas eu l'occasion de voir, d'entendre, de toucher plusieurs instruments. Bien souvent soumis à la bienveillante orientation familiale, leur choix n'est donc pas véritablement personnel. Aussi, pour aider ceux qui le souhaitent, à découvrir "activement" des instruments de musique et les pratiques chorégraphiques au cours de l'année scolaire, le Conservatoire propose un Parcours découverte (système d'ateliers tournants) pour découvrir et tester un large panel de disciplines avant de faire un choix plus réfléchi.

L'objectif est de placer l'enfant/élève au centre de sa décision, quant au choix de sa discipline et également, sortir du sempiternel choix du piano et de la guitare, disciplines instrumentales tout autant méconnues par les élèves et familles en termes d'apprentissages, faussement "plus accessibles".

Dans ce cadre, le conservatoire met en œuvre un « parcours découverte » durant le cours hebdomadaire, permettant ainsi aux élèves de ce cours de découvrir tout au long de l'année les disciplines enseignées au conservatoire. Un parc instrumental est mis à disposition des élèves durant les ateliers.

L'année est organisée en 3 périodes durant lesquelles, les élèves seront initiés aux instruments à cordes, à vents et à la pratique de la danse.

EVEIL ARTISTIQUE musique et éveil corporel

Eveil niveau 1

Pour les élèves en classe de GS

1 cours – 0h45/ hebdo

Eveil niveau 2

Pour les élèves en classe de CP

1 cours – 1h / hebdo

Évaluation

assiduité + 1 à 2 restitutions

DANSE

Conformément au Schéma National d'Orientation Pédagogique "Danse" de janvier 2004, édité par le Ministère de la Culture et de la Communication et dans le cadre du Projet d'établissement, le Conservatoire de Savigny/Orge tente de répondre, pour l'enseignement chorégraphique, aux critères de classement des établissements d'enseignement artistique à travers les principes fondamentaux des textes officiels :

- Un enseignement chorégraphique et culturel soucieux de la diversité des publics et des parcours
- L'élargissement du public concerné par l'enseignement de la danse
- Favoriser les démarches d'invention
- Le principe de transversalité entre les pratiques artistiques
- Favoriser la mise en réseau des établissements (projets et offres complémentaires)
- Favoriser les liens entre amateurs et artistes professionnels, notamment à travers des projets, des résidences d'artistes, découvertes d'esthétiques, master classe, spectacles, ...

Dans le cadre d'une pratique, en amateur, des conservatoires classés par l'état, les élèves de danse classique doivent suivre 2 cours hebdomadaires pour prétendre au parcours en amateur diplômant (examen de fin de cycle).

Des Compléments de cursus peuvent être proposés sous forme d'ateliers ponctuels, de conférences, de concerts et autres spectacles vivants



En cas d'horaires non compatibles sur le site de Savigny-sur-Orge, les élèves inscrits peuvent bénéficier des enseignements en danse classique au sein du réseau des conservatoires. Au plus proche, CRI de Juvisy/Athis et l'École des arts de Viry-Châtillon.

PARCOURS DANSE CLASSIQUE

INITIATION 1 à 2 ans

A partir de **7 ans**

1 cours / hebdo - durée 1h 00

CYCLE 1 3 à 5 ans

A partir de **8 ans**

1c1 : 2 cours / hebdo - durée 1h00

1c2 : 2 cours / hebdo - durée 1h00

1c3 : 2 cours / hebdo - durée 1h15

CYCLE 2 3 à 5 ans

A partir de **11 ans et après**
validation examen **Fin cycle 1**

2c1 : 2 cours / hebdo - durée 1h30

2c2 : 2 cours / hebdo - durée 1h45

2c3 : 2 cours / hebdo - durée 2h00

ATELIERS CHOREGRAPHIQUES

1 : enfants - ados 2 : ados - adultes

A partir de **8 à 14 ans**

1 cours / hebdo - durée 1h00

A partir de **14 ans**

1 cours / hebdo - durée 1h30

Évaluation assiduité + 1 à 2 restitutions par an, en autonomie et sur le temps des auditions libres

Cycle 2 : participation obligatoire au stage « danses du monde » - dates inscrites sur le dossier inscription

ATELIERS DANSE URBAINE

ATELIER 1

A partir de 8 ans

1 cours / hebdo - durée 1h00

ATELIER 2

A partir de 12 ans

1 cours / hebdo - durée 1h15

Évaluation assiduité + 1 à 2 restitutions par an, en autonomie et sur le temps des auditions libres



MUSIQUE

LA PRATIQUE COLLECTIVE EST OBLIGATOIRE POUR TOUT ELEVE INSCRIT EN PARCOURS MUSIQUE

La pratique collective est au centre de la pédagogie du Conservatoire. Elle permet d'approfondir les compétences fondamentales de l'apprenti musicien tout en contribuant à l'épanouissement de l'élève à travers des répertoires communs. L'enseignement de la formation musicale, instrumentale et vocale permet d'acquérir les compétences nécessaires pour cette pratique.

Dans tous les cas de figure, l'admission au conservatoire doit s'accompagner d'une grande motivation pour dégager un temps de travail personnel régulier entre chaque cours, pour permettre une progression sereine de l'élève au sein de son parcours.

CES DIFFERENTS PARCOURS SONT ORGANISES EN DIFFERENTS CYCLES D'APPRENTISSAGE :

Le premier cycle musique (1C)

L'objectif de ce 1er cycle est de mettre en œuvre les bases de la pratique musicale individuelle et collective du jeune musicien. Il permet de construire les fondamentaux de la technique instrumentale et de placer des repères d'écoute, de vocabulaire et de connaissances. Les enseignements sont construits dans une démarche globale. La fréquentation aux restitutions d'élèves ou autres productions professionnelles proposées gratuitement au conservatoire, font partie intégrante de cette immersion artistique et culturelle, valable d'ailleurs pour la totalité des élèves.

Durée du cycle : 3 à 6 ans

Formation Instrumentale ou vocale

à partir de 7 ans
1c1 et 1c2 : 20' hebdo
1c3 à 2c1 : 20' ou 30' hebdo

Formation Musicale

Niveau instrumental 1C1 et 1c2 : Pas de Formation musicale
A partir du niveau instrumental 1c3 : Formation musicale obligatoire

Pratique Collective

Une pratique collective est obligatoire pour tout élève inscrit dans un parcours instrumental

La pratique en chœur enfants, chœur ados ou chœur adultes est obligatoire au moins durant les 2 premières années de pratiques instrumentales

Évaluation continue **et** examen de fin de cycle (3 UV : FI – FM – PC))

PC : **assiduité + restitutions** FI : **minimum 2 passages par an en audition libre**

Attestation de fin de 1er cycle nécessitant la validation des 3 disciplines ou Unités de Valeur (UV)

Le deuxième cycle (2C)

L'objectif du 2ème cycle est de poursuivre et compléter les études et apprentissages menés en 1er cycle, de donner au jeune musicien des références artistiques (connaissance du langage musical, culture artistique...) et d'aborder une pratique de façon de plus en plus autonome. Cette accession à l'autonomie favorisera donc une pratique musicale en amateur, ou éventuellement pourra permettre d'envisager un parcours plus poussé.

Durée du cycle : 3 à 5 ans

Formation Instrumentale ou vocale 2c1 : 20' ou 30' hebdo
2c2 à fin cycle 2 : 30' ou 45' hebdo

Formation Musicale 2c1 à 2c2 obligatoire
2c3 facultatif (cf. PARCOURS NON DIPLOMANT)

Pratique Collective Une pratique collective est obligatoire pour tout élève inscrit dans un parcours instrumental

Évaluation continue **et** examen de fin de cycle (3 UV : FI – FM – PC))

PC : assiduité + restitutions FI : **minimum 2 passages par an en audition libre**

Brevet de fin de 2ème cycle nécessitant la validation des 3 Unités de Valeur (UV)

Le troisième cycle (3C)

Les objectifs principaux du 3ème cycle de formation à la pratique en amateur sont de permettre à l'élève d'accroître et d'approfondir ses compétences et de développer une approche personnelle et autonome de la pratique artistique. Il constitue à la fois une phase d'orientation, d'intégration dans le champ de la pratique musicale en amateur dans les conditions les plus favorables notamment à travers l'apprentissage de la conduite d'un projet artistique personnel en autonomie

L'admission en 3ème cycle est réservée prioritairement aux élèves du Conservatoire ayant validé le brevet de 2ème cycle.

Ce cycle est également accessible, dans la limite des places disponibles aux élèves extérieurs sur présentation d'une attestation d'obtention du « Brevet de 2ème cycle » délivrée par un établissement d'enseignement artistique.

Durée du cycle : 2 à 4 ans

Formation Instrumentale ou vocale 3c1 à fin cycle 3 : 45' ou 60' hebdo

Formation Musicale Possible dans le cadre du Réseau de conservatoire

Pratique Collective Une pratique collective est obligatoire pour tout élève inscrit dans un parcours instrumental

Évaluation continue **et** examen de fin de cycle (3 UV : FI - FM - PC)

PC : assiduité + restitutions FI : **minimum 2 passages par an en audition libre**

Certificat d'études musicales (CEM) nécessitant la validation des 3 Unités de Valeur (UV)

Suite à l'obtention du CEM, il est possible sur projet, soit d'intégrer un Cours Préparatoire aux Enseignements Supérieurs, soit d'intégrer "un parcours adulte" ou encore la possibilité de suivre une ou plusieurs pratiques collectives.

Le Cycle préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES)

Le CPES est un Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur. L'objectif est de préparer à l'entrée dans un établissement d'enseignement supérieur de la création artistique : Conservatoires supérieurs (en France et à l'étranger) et Pôles supérieurs.

- Le CPES relève du statut étudiant pour les titulaires d'un baccalauréat et donnent accès aux bourses de l'enseignement supérieur, aux aides spécifiques du CROUS, à la restauration étudiante et à la demande d'un logement étudiant : www.crous-creteil.fr
- Les informations sont accessibles via le portail Parcours sup site : sortir.grandorlyseinebievre.fr

PRESENTATION DES DIFFERENTS PARCOURS

PARCOURS « complet » : PC + FI + FM

Pratique collective (PC) - Formation Instrumentale ou vocale (FI) - Formation Musicale (FM)

CYCLE 1

Ce parcours est destiné aux élèves, à partir de 7 ans ou en classe de CE1.

- 1ère année : Pas de Formation musicale - uniquement PC + FI
- 2ème année : Formation musicale facultative (selon avis du professeur d'instrument et de la direction, dans le cadre du suivi pédagogique de l'élève)
- A partir de la 3ème année, Formation musicale obligatoire

Une Pratique collective est obligatoire pour tout élève inscrit dans un parcours MUSIQUE.



La pratique chorale est obligatoire durant les 2 premières années.

A partir de la 3ème année d'instrument, d'autres Pratiques collectives sont possibles.

CYCLES 2 et 3

- Après avoir validé l'examen de Fin de cycle 1 - Formation Instrumentale, les élèves intègrent le parcours du cycle 2, pour une durée de 3 à 5 ans.

Validation Fin de cycle 2 - Formation Instrumentale = BREVET d'ETUDES MUSICALES (BEM)

- Après avoir validé l'examen de Fin de cycle 2 - Formation Instrumentale, les élèves intègrent le parcours du cycle 3, pour une durée de 2 ans.

Validation Fin de cycle 3 - Formation Instrumentale = CERTIFICAT d'ETUDES MUSICALES (CEM)

- Il est possible de continuer ses études musicales après le cycle 3, en classe préparatoire DIPLÔME d'ETUDES MUSICALES (DEM), en adressant son projet personnel à la direction du conservatoire.

Après avoir validé la Formation musicale fin cycle 2, les élèves ont le choix entre deux parcours : **PC + FI** ou **PC seule**

PARCOURS PC + FI

- PARCOURS DIPLÔMANT ou NON DIPLÔMANT : Pratique collective + Formation Instrumentale
- PARCOURS NON DIPLÔMANT : Pratique collective (uniquement)

Ce parcours est ouvert également aux adultes. cf. PARCOURS ADULTES

PARCOURS PC SEULE(S)

Pour tout élève de niveau cycle 2 minimum.

Plusieurs pratiques collectives peuvent être suivies chaque année.

PARCOURS « complet » PETITS ARCHETS

A partir du CE1

Un APPRENTISSAGE DE LA MUSIQUE PAR LA PRATIQUE INSTRUMENTALE COLLECTIVE (AMPIC)

Ce parcours est destiné prioritairement aux élèves issus des Orchestres à l'Ecole « cordes frottées », afin de prolonger et développer une première expérience vécue l'année écoulée. Cependant, selon les places disponibles, tout élève à partir du CE1 peut rejoindre ce parcours.

Les enseignants travaillent avec les enfants dans ce cursus en canalisant l'énergie collective générée par le groupe, tout en favorisant le développement de chacun d'entre eux à l'instrument. Ils y stimulent donc différemment les apprentissages habituels du cycle 1, dans un esprit de groupe. La Formation Musicale (FM) y est enseignée avec les instruments à travers la déclamation et le chant, elle favorise donc « l'oralité » du geste musical. Le cursus AMPIC peut se dérouler durant 3, 4 ou 5 ans (cycle 1).



Nombre de place limité à 6 élèves par instruments / par année : 6 violons – 6 altos – 6 violoncelles

PARCOURS FILIERE VOIX

A partir de 14 ans

Parcours offrant aux élèves passionnés, la possibilité de choisir “la voix” comme instrument principal.

Ce parcours se décline en 3 cours distincts et complémentaires :

- formation vocale : technique vocale en atelier de 2 à 4 élèves – 1h hebdo

Travail de la respiration en conscience des mouvements du corps et des techniques de maîtrise de la respiration - vocalise pour travailler la justesse, le timbre, et l'articulation - improvisation et travail du répertoire sur des passages solistes ou polyphoniques

- formation musicale chanteurs – 1h hebdo

Travail des intervalles pour développer l'écoute, le déchiffrage

- pratique collective : chœur spécialisé (16 places) – 1h30 hebdo





PARCOURS VOIX EN SCENE

A partir de 16 ans

Ce parcours s'adresse à des élèves ayant une pratique collective pluridisciplinaire, en mesure de se positionner en tant que chanteur soliste, en priorité.

- coach vocal : sous forme d'atelier collectif – 1h30 hebdo
- pratique collective : au choix parmi les offres proposées (chœur ados – chœur adultes – ensemble musique actuelle) – 1h ou 1h30 selon la pratique collective choisie

PARCOURS FILIERE SON

Cursus par cycle – à partir de 16 ans – 16 places

Ce parcours d'apprentissage par cycle, comprend les savoir-faire nécessaires à la production d'enregistrements audios, ainsi qu'à la sonorisation de concerts et de spectacles vivants, en utilisant les différents outils numériques existants.

Ce parcours permet l'acquisition progressive des outils numériques actuels, débouchant sur un savoir-faire de niveau professionnel, en mettant l'accent sur l'enseignement pratique par des mises en situation tout au long de l'année et du cursus.

Des tutoriels sont à étudier en autonomie, suivis d'une évaluation individuelle (contrôle continu)

Contenus

Atelier Ingénieur du son : UV enregistrement - UV arrangement -UV sonorisation de spectacles - UV musique à l'image

Travaux pratiques et mise en application des cours durant le « Festival Découverte de Musique Actuelle » - 5 à 7 jours (cf. diffusions du CRI SAVIGNY) et autres évènements à échelle du réseau.

Atelier-création MAO*

*MAO : Musique Assistée par ordinateur – logiciels de création, édition, ...



Stages en milieu professionnel selon le projet personnel de l'élève : 2 à 3 semaines

PARCOURS ADULTES

Deux parcours sont proposés aux adultes musiciens :

1- Pratique Collective

2- Pratique Collective + Formation Instrumentale ou vocale

Évaluation : assiduité + minimum de 2 passages par an en audition libre (FI ou PC)

Une pratique collective régulière au sein de l'établissement est OBLIGATOIRE ainsi que la participation aux projets de l'établissement.

UN PARCOURS NE POUVANT EN AUCUN CAS SE RESUMER AU SEUL COURS D'INSTRUMENT.



1- Pratique collective

Parcours spécifique proposé aux adultes musiciens et aux élèves musiciens ayant terminés leur « Parcours Musique »

2- Pratique Collective + Formation Instrumentale ou vocale

Ce parcours se présente sous forme de contrat d'une durée de 3 ans, renouvelable, dans la limite des places disponibles.

Pour tout nouveau contrat, prendre rendez-vous avec la Direction, pour un entretien, durant lequel l'élève adulte exposera son PROJET PERSONNEL.

En lien avec le projet de l'élève, la durée de temps de cours sera donc arbitrée en concertation avec le professeur et la direction.

Selon le travail personnel, l'assiduité, la motivation, la présence aux restitutions annuelles, la Direction se réserve le droit de refuser le renouvellement du contrat, voir même d'écourter la durée du contrat. À la fin de ce parcours, l'élève adulte peut, s'il le souhaite, poursuivre une ou plusieurs « Pratique(s) Collective(s) au sein du Conservatoire.

PRESENTATION DES DIFERENTES DISCIPLINES DU PARCOURS "MUSIQUE"

1- PRATIQUE COLLECTIVE (PC)

Le conservatoire accueille dans ses ensembles, sous conditions de niveau et selon les besoins des répertoires abordés, des musiciens amateurs (enfants, adolescents, adultes) ne suivant ni cours individuel d'instrument ni cours de formation musicale.

A l'exception de la pratique collective « chorale », l'élève doit disposer d'acquis techniques, artistiques et culturels suffisants ainsi qu'une bonne autonomie pour accéder à une ou plusieurs pratique(s) collective(s).

Ces cours impliquent un travail régulier et une participation obligatoire aux divers projets et restitutions publiques.

Une PRATIQUE COLLECTIVE est incontournable pour tout élève inscrit dans un parcours « MUSIQUE » ; UN PARCOURS NE PEUT EN AUCUN CAS SE RESUMER AU SEUL COURS INDIVIDUEL

PRATIQUES COLLECTIVES VOCALES et INSTRUMENTALES

La pratique chœur - chorale est obligatoire au minimum 1 an, et fortement conseillée durant 2 ans, pour les primo-arrivants.

Grands ensembles

Chœurs enfants – chœurs ados –
chœur ados spécialisé – chœur adultes
– chorale lyrique

Orchestre à cordes fin cycle 1 –
orchestre symphonique 1 et 2ème
cycles – orchestre symphonique 2ème
cycle (à ATHIS ou VIRY) – orchestre
d'Harmonie



Petits ensembles

Ensemble avec flûtes à bec – ensemble de
musiques actuelles – ensemble
piano/guitare/batterie – musique de
chambre (à partir de la fin du cycle 2) - Big
Band/Combo

2- FORMATION INSTRUMENTALE OU VOCALE (FI)

Les cours de Formation Instrumentale ou vocale sont organisés sous forme de cours INDIVIDUEL et en ATELIER par groupe 2 ou 3 élèves, selon la pédagogie mise en place par le professeur.

Les deux premières années instrumentales sont vivement conseillées en ATELIER.

Le cours de Formation Instrumentale ou vocale est hebdomadaire pour les parcours ENFANTS et ADOS.



Disciplines enseignées au conservatoire de Savigny-sur-Orge

Cordes frottées : Violon – alto – violoncelle – contrebasse

Musique actuelle : Guitare jazz – guitare basse – piano jazz - batterie

Vents – bois : Flûte à bec – flûte traversière – hautbois - clarinette – saxophone

Vents – cuivres : Trompette – trombone – tuba

Polyphoniques : Accordéon – piano – harpe – guitare

Instruments traditionnels : bouzouk, oud



3- FORMATION MUSICALE (FM)

L'enseignement de la Formation Musicale menée au sein du conservatoire permet une approche instrumentale, vocale et corporelle tout au long du parcours de l'élève complétant ainsi l'analyse et la synthèse théorique musicale.

La FORMATION MUSICALE est obligatoire à partir du niveau 3 instrumental ou vocal

- 1ère et 2ème années instrumentales : Pas de Formation musicale (uniquement PC + FI)
- à partir de la 3ème année instrumentale : Formation musicale obligatoire

FORMATION MUSICALE « PAR L'ORCHESTRE »

Ce parcours est destiné aux élèves pratiquant un instrument de l'orchestre : cordes, bois, cuivres et percussions

La méthode pédagogique « La FM par l'Orchestre » est graduée en niveaux successifs ; ce sont les compétences instrumentales de l'élève qui déterminent l'affectation dans le groupe attribué ; le niveau étant déterminé dans le cadre du suivi pédagogique de l'élève. Il est donc indispensable de venir avec son instrument à chaque cours.

Selon le choix de son parcours, l'élève devra valider les volumes 5 ou 6 de la méthode « FM par l'Orchestre » :

- PARCOURS DIPLÔMANT Fin de cycle 2 : validation volume 6 « FM par l'Orchestre »
- PARCOURS NON DIPLÔMANT Mi cycle 2 : validation du volume 5 « FM par l'Orchestre »



FORMATION MUSICALE « MUSIQUE ACTUELLE » spécifiquement pour les élèves de cette esthétique.

A partir du niveau Fin de cycle 1 INSTRUMENTAL, il est possible d'intégrer les cours de Formation Musicale MUSIQUE ACTUELLE et/ou cours de Culture Musicale HISTOIRE DES MUSIQUES ACTUELLES

INSTANCES DE CONCERTATIONS

L'équipe pédagogique s'entretient tout au long de l'année au sein d'instances spécifiques, telles que les Conseils pédagogiques, les Conseils de suivi des élèves, les réunions par thématiques de la raison d'être du CRI Savigny/Orge, réunions projets etc.

Un Conseil d'établissement en lien avec le projet d'établissement se réunit également sur convocation du président de l'Établissement Public Territorial GRAND ORLY SEINE BIEVRE

Un Conseil Représentant les Usagers se réunit à la demande de la Direction ; à raison de 2 à 3 conseils par année scolaire.

Ce Conseil est constitué de représentants légaux des élèves volontaires et de la Direction.

Cette instance a pour objet d'échanger, créer un lien entre les familles et le conservatoire alimentant les sujets et réflexions évoqués en Conseil d'Établissement.

PERMANENCES : FAMILLES – SUIVI DES ELEVES

Pour toute orientation pédagogique, un souci d'emploi du temps, ou autres questionnements, il est possible de demander un rendez-vous avec la directrice adjointe, en écrivant directement à : nathalie.fatus@grandorlyseinebievre.fr

Stéphane BALLOT, directeur
Nathalie FATUS, directrice adjointe



**BACCALAURÉAT
SCIENCES ET TECHNIQUES
MUSIQUE & DANSE**

S2TMD



RENTRÉE 2023/2024



**RÉSEAU DES CONSERVATOIRES
DU GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE**

ARCUEL | ATHIS-MONS | CACHAN | FRESNES | GENTILLY | JUVISY-SUR-ORGE | L'HAÏ-LES-ROSES |
LE KREMLIN BICÈTRE | SAVIGNY-SUR-ORGE | VILLEXAF | VILLENUVE-SAINT-GEORGES | VIRY-CHATILLON



**LYCÉE JEAN-BAPTISTE COROT
SAVIGNY-SUR-ORGE**

L'administration vous accueille les :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h à 19h
- mercredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 19h
- samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h

25 Grande Rue - 91600 SAVIGNY-SUR-ORGE

01 69 44 02 00 / 06 20 42 83 58

conservatoire.savigny@grandorlyseinebievre.fr



Réseau des conservatoires du Grand-Orly Seine Bièvre

CRI ARCUEIL – CRD CACHAN – CRD FRESNES – CRI GENTILLY – CRD L'HAY-LES-ROSES – CRI LE KREMLIN-BICETRE – CRI
ATHIS MONS / JUVISY – CRI SAVIGNY-SUR-ORGE – CRI VILLEJUIF DANSE – CRI VILLEJUIF MUSIQUE –
CRC VILLENEUVE SAINT GEORGES – CITE DES ARTS VIRY-CHATILLON